



Charte d'accueil des animateurs en situation de handicap

Historique du projet

En 2007, les CEMEA Pays de la Loire sont interpellés par deux stagiaires en situation de handicap. Ces stagiaires, que les formateurs avaient choisi de valider sur leurs stages théoriques ont tous les deux rencontré des difficultés lors du stage pratique. Suite à différentes rencontres avec les stagiaires et les directeurs de leurs stages pratiques, il s'avère que les problèmes de validation rencontrés par ces stagiaires relèvent plus d'une non-prise en compte de leur situation de handicap que d'incompétence de ces stagiaires.

Les difficultés rencontrées par ces stagiaires ont été évoquées lors d'une journée d'étude organisée par la Jeunesse au Plein Air fin 2007.

En 2009, un groupe de travail est mis en place afin de favoriser l'accès à une expérience d'animation volontaire pour les jeunes en situation de handicap. Ce groupe de travail est alors composé de : APAJH 44, CAF 44 CEMEA Pays de la Loire, FRANCAS Loire Atlantique, Direction Départementale de la Jeunesse et Sport 44 (maintenant Direction Départementale de la Cohésion Sociale), et HandiSup 44.

Le travail de ce groupe aboutit en 2010 à une charte qui sera officiellement signée le 24 avril 2010 lors du forum T'CAP par :

- le préfet de Loire Atlantique
- le président de la CAF
- le président de l'APAJH 44
- le président des CEMEA Pays de la Loire
- une administratrice des FRANCAS

En janvier 2011, un nouveau temps fort autour de cette charte est prévu. Il a pour objectif :

- valoriser les nouvelles signatures
- échanger sur les conditions d'accueils d'animateurs en situation de handicap
- échanger sur les enjeux de l'engagement volontaire pour des jeunes en situation de handicap

L'animation volontaire :

L'animation volontaire, c'est-à-dire l'encadrement occasionnel des Accueils Collectifs de Mineurs (centre de loisirs, séjours de vacances) dépasse une logique professionnelle.

C'est un premier espace de prise d'initiative et de responsabilité, d'apprentissage de la vie sociale, d'exercice de la solidarité, de contribution à une action éducative d'intérêt général. C'est un dispositif qui a une double logique, la préparation des jeunes et moins jeunes à assurer une fonction temporaire d'animation et la formation de la personne, du citoyen. L'animation volontaire est une activité reconnue, réglementée, actant l'engagement éducatif sur un projet.

Le dispositif de l'engagement éducatif, applicable depuis l'été 2006 pour les animateurs et les directeurs de Centre de vacances et de loisirs a été inscrit dans le titre 2 de la loi sur le volontariat associatif, promulguée au printemps 2006.

Une rétribution versée par l'organisateur du séjour ou de l'accueil valorisant cet engagement est prévue par la loi.

L'animation volontaire un levier pour participer au changement de regard sur le handicap :

Au-delà d'une égalité des droits, que nous revendiquons pour tous, y compris les personnes en situation de handicap, accéder à l'animation volontaire est pour nous un des possibles pour favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

En effet, en s'engageant avec d'autres jeunes (qui ne vivent pas forcément de situation de handicap), mais aussi en occupant une place utile et valorisée, l'accessibilité à l'animation volontaire pour les jeunes en situation de handicap représente donc un levier pour un changement de regard sur le handicap.

C'est parce que l'animation volontaire représente ces enjeux d'apprentissage de la vie sociale, d'exercice de solidarité, de formation de la personne et du citoyen, qu'il nous semble important que des jeunes en situation de handicap puissent également vivre cette expérience.

Présentation de la charte :

La charte AHA est le résultat d'un constat partagé : il y a peu de personnes en situation de handicap qui passent le BAFA et font de l'animation... et encore moins le BAFD (direction). Pour autant l'expérience de l'animation volontaire est pour beaucoup de jeunes l'occasion de prise de responsabilité, d'autonomie, et de citoyenneté. *C'est déjà écrit au-dessus, à retirer...*

La charte est ainsi conçue comme un outil. Outil à destination des structures, qui souhaitent signifier leur engagement pour une plus grande accessibilité au BAFA ou au BAFD. Mais également outil à destination des personnes en situation de handicap pour ré-affirmer que « oui, être animateur et en situation de handicap c'est possible ».

Charte visible sur ce site internet : www.aha-lacharte.org

Présentation de la journée d'étude : **PROGRAMME :**

9h-9h30 Accueil

9h30-10h30 Table ronde autour de l'engagement volontaire et du handicap. Intervenants : membres du comité de rédaction de la charte.

10h45-12h00 : 3 Ateliers

Atelier 1 : Le travail en équipe : L'accueil d'un animateur en situation de handicap dans une équipe, ou la représentation que l'on s'en fait peut parfois nous amener à questionner l'organisation de notre équipe. Comment travailler ensemble en prenant en compte les différences de chacun des membres de l'équipe ?

Atelier 2 : Le regard des enfants sur le handicap, le regard des parents... Quelles sont les interrogations que peut susciter l'accueil d'un animateur en situation de handicap ? Comment les traiter avec les parents ? Avec les enfants ?

Atelier 3 : Accueillir un stagiaire en situation de handicap sur une formation BAFA : Comment réfléchir à une organisation de stage BAFA qui prenne en compte les capacités de chacun ?

12h15-13h : Temps de signature officielle.

13h : buffet

Concernant les ateliers, ils se dérouleront sous forme de témoignages : deux interventions de 20 minutes environ. Ces interventions s'appuieront sur différents points de vue : animateurs en situation de handicap, organisateurs, formateurs, directeurs...

Liste des signataires à ce jour :

Date de signature	Organisme
24/04/10	Direction Départemental de la Cohésion Sociale
24/04/10	CAF 44
24/04/10	APAJH 44
24/04/10	CEMEA Pays de la Loire
24/04/10	FRANCAS 44
24/01/11	FAL 44
24/01/11	Animation Rural 44
24/01/11	ARPEJ de Rezé
24/01/11	Amicale Laïque de Couëron
24/01/11	Mairie de Ponchâteau
24/01/11	ACCOORD

D'autres associations ou collectivités devraient se joindre à ce projet prochainement (ADAPEI 44, Corto Loisirs, l'OMJ de Saint Nazaire, la ville de Vertou...).

Membres du comité de suivi de la charte

Un comité de suivi de la Charte, regroupant des organisateurs d'Accueil Collectif de Mineurs et des institutions existe.

À l'origine de l'écriture de cette charte, ce comité s'élargit à tout organisme souhaitant s'investir dans la promotion de la Charte.

Le comité de suivi de la Charte peut aussi servir d'espace de ressources, accompagnant les organismes signataires de la charte dans la mise en œuvre de ces engagements.

Ce comité est composé à ce jour de :

- **Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 44**, <http://www.apajh44.org/fr/>
- **Caisse d'Allocation Familiale 44**, <http://www.caf.fr/wps/portal/votrecaf/441>
- **CEMEA Pays de La Loire**, <http://www.cemea-pdll.org/spip.php?page=accueil>
- **Direction Départementale Cohésion Sociale 44**, <http://www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr/welcome/index.php>
- **Fédération des Amicales Laïques 44**, <http://www.fal44.org/fr/>
- **FRANCAS 44** <http://www.francaspaysdelaloire.fr/>

Devrait rejoindre ce comité prochainement :

- **Animation Rurale 44**, <http://www.animation-rurale44.fr/accueil.php>

Handicap ou pas, t'es cap !

Encadrer des centres de vacances et de loisirs, c'est possible quand on est en situation de handicap. Une charte signée à Nantes va y contribuer.

Rencontres

« Je serai toujours là pour te soutenir... » La grand tube de carton emmène jusqu'à l'oreille les mots chuchotés à l'autre bout. Ils ont été écrits dans un atelier de l'association SOS discrimination. Plus loin, la danseuse Karine Guichard anime un atelier ouvert à tous, handicapés ou non. Sur la scène lui succéda un couple qui danse le tango. L'homme est en fauteuil roulant. Arrive la grande masse ce l'Éléphant. De son dos les promeneurs découvrent T'cap, grand rassemblement d'associations et d'organismes qui proposent des activités ouvertes aux personnes en situation de handicap et aux autres...

Après la cité des congrès, la deuxième édition de « T'cap, loisirs et découvertes, handicaps ou pas » s'est installé samedi dans les nefs de l'Éléphant. « Un lieu clair, ouvert, qui permet les rencontres, et répond à notre démarche de mixité dans la pratique d'activités », apprécie Olivier Raballand, l'un des coordinateurs du festival. Bonne pioche. À la fin de la journée, il fait état de 4 000 visiteurs, dont de nombreux élus, et le préfet, qui se sera longuement attardé avant de signer une charte devant favoriser l'accès au Bata de personnes en situation de handicap. « Une belle reconnaissance. »

La signature du préfet

Infirme moteur cérébral, Sophie Covacho, 38 ans, dirige depuis 8 ans ces séjours de vacances. La preuve qu'encadrer enfants et adolescents quand les jambes (par exemple) ne fonctionnent pas bien, c'est possible.



Infirme moteur cérébral, Sophie Covacho encadre dirige depuis six ans des séjours de vacances pour enfants et adolescents.

« Il ne faut pas nier les difficultés, mais les mettre à plat », témoigne cette Lyonnaise, venue animer un stage Bata à Nantes.

Exemple : « Je ne peux pas conduire. Mon adjoint doit avoir forcément le permis... » Et quand elle constitue l'équipe, « j'ouvre le dialogue, j'explique mon handicap, et on voit si ça leur pose problème. »

Il faut aussi répondre aux questions des parents, et à celles des enfants... C'est dire si la charte, signée samedi par le préfet et quatre associations, lui paraît aller dans le bon sens.

Cette charte, les Francas, les Cerméa, et l'Adajh 44, y ont travaillé pendant trois ans. Objectif : faciliter l'accessibilité au Bata (le brevet d'aptitude aux fonctions d'animation) aux

personnes en situation de handicap. La caisse d'allocations familiales est signataire, ainsi qu'Handisup. Lancée en Loire-Atlantique, la charte va s'étendre à la région. Ses initiateurs espèrent que la signature, par le représentant de l'État, aidera à une diffusion nationale.

Marc LE DUC.